

### **Annexe : calculs ayant servi à estimer la hausse des primes en 2024**

Les primes des caisses-maladie prendront à nouveau l'ascenseur l'année prochaine. La hausse des primes à prévoir en 2024 se présente comme suit, sur la base des chiffres disponibles :

- **Écart entre les coûts et les primes en 2022** : l'année dernière, les coûts de la santé ont progressé plus vite que prévu lors de la fixation des primes (écart de +2 %). Les assureurs ont financé à ce jour la différence en puisant dans leurs réserves, et donc un effet de rattrapage suivra l'année prochaine. Car les réserves semblent être pratiquement épuisées (sous l'effet aussi des mauvaises performances boursières).
  - **Écart entre les primes annoncées et les primes choisies en 2023** : selon l'annonce de l'OFSP remontant à l'automne 2022, les hausses de primes devaient avoisiner 6,6 % en moyenne en 2023, mais il s'agissait d'une simple prévision. Car en réaction à l'explosion des primes, les assuré-e-s ont été beaucoup plus nombreux que prévu à changer de modèle d'assurance et de franchise afin d'atténuer le choc des primes. La hausse effective des primes encaissées n'a ainsi été que d'environ 5 % l'année dernière. La différence de 1,6 % nécessite elle aussi un rattrapage pour couvrir la hausse des coûts de 2023. Par ailleurs, il paraît judicieux de s'attendre pour 2024 à un taux de changement d'assureur plus élevé (de l'ordre de 1% des primes), en réponse aux hausses à venir.
  - **Écart entre les primes et les coûts en 2023** : les dépenses de santé enregistreront sans doute cette année une croissance plus vigoureuse que les primes élevées fixées pour 2023. Au premier semestre, les coûts ont augmenté de 6,4 % selon les assureurs ; d'autres sources indiquent même une progression encore plus élevée.
  - **Évolution des coûts en 2024** : dans tous les cas, les primes fixées pour 2024 devront couvrir la hausse des coûts à prévoir l'année prochaine. Les estimations sont ici difficiles et dépendent également des décisions politiques à venir. Il faut toutefois s'attendre au moins à une hausse équivalente à la moyenne à long terme ; le KOF l'estime à 3,1 %.
- Si l'on prend en compte tant les effets de rattrapage décrits ci-dessus que la hausse des coûts inévitable – selon l'état actuel des connaissances – en 2023 et 2024, on obtient une **hausse des primes en 2024 d'au moins 7,5 % en moyenne.**
- Si toutefois les coûts augmentent davantage cette année – et donc aussi dans les prévisions pour 2024 –, la hausse des primes sera d'autant plus élevée. En outre, il ressort des chiffres des assureurs du premier semestre 2023 que les augmentations de primes varieront beaucoup d'un canton à l'autre. La hausse sera inférieure à la moyenne dans certains cantons – dont Jura, Obwald, Nidwald, Zoug et Schwyz – voire nulle dans des cantons comme Berne, le Tessin, Neuchâtel, le Valais, Uri, l'Argovie et Bâle-Ville.